

CAISSE DES ÉCOLES

DÉLIBÉRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Nombre de membres en exercice : 09

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents : 08

Mise en discussion du rapport :

Nombre de votants : 08

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le mardi vingt et un avril à treize heures trente, le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni à la Mairie du Port, sous la présidence de Mme Mémouna Patel.

Secrétaire de séance : M. David Aipar.

Etaient présents : Mme Mémouna Patel Vice-Présidente, Mme Aurélie Testan membre titulaire M. Jean-Paul Burkic membre titulaire, Mme Marie-Laure Ball Inspectrice du Port I, Mme Fabienne Balmert Directrice de l'école élémentaire Paule Legros, Mme Fanny Rivière suppléante de Mme Gislaïne Baillif Directrice de l'école élémentaire Ariste Bolon, M. Nicolas Dérozard Directeur de l'école maternelle Gervais Barret, Mme Cyndie Minatchy parent d'élèves de l'école maternelle Imelda Grondin.

Affaire n° 2026-006

—
APPROBATION DU PROCÈS-
VERBAL DE LA CAISSE DES
ÉCOLES

SÉANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

NOTA : Le Président certifie que la convocation a été faite et affichée le 16 avril 2026.

La Liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site le 22 avril 2026.

Ouverture de la séance : 13h30.

Excusé : M. Olivier Hoarau Président.

Départ en cours de séance : Néant.

LE PRÉSIDENT



Affaire n° 2026-006

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CAISSE DES ÉCOLES
SÉANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026**

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal de la Caisse Des Écoles du jeudi 09 avril 2026 ;

Article 2 : d'autoriser le Président ou la Vice-présidente habilitée, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT**



Olivier HOARAU

CAISSE DES ÉCOLES

PROCÈS-VERBAL Séance du 09 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril 2026 à quatorze heures, la caisse des écoles s'est réunie en assemblée à la Mairie du Port, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Président.

Ouverture de la séance à 14h00.

Présents :

M. Olivier HOARAU, Président,
Mme Mémouna PATEL, Vice-présidente,
Mme Aurélie TESTAN, conseillère municipale,
M. Jean Paul BURKIC, conseiller municipal,
Mme Fanny RIVIERE, représentante de Marie-Laure Ball, Inspectrice de L'Education Nationale du Port,
Mme Fabienne BALMERT, directrice de l'école élémentaire Paule LEGROS,
Mme Ghislaine BAILLIF, directrice de l'école élémentaire Ariste BOLON,
M. Nicolas DEROZARD, directeur de l'école maternelle Gervais BARRET.

Absents :

Délégué du Préfet.

Secrétaire de séance :

M. David AIPAR, Directeur de la Vie Educative.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

- Installation du conseil d'administration de la Caisse des écoles ;
- Approbation du procès-verbal comité de la Caisse des Ecoles du 05 février 2026

Préambule :

Le Président, M. Olivier HOARAU, ouvre la séance en remerciant les nouveaux membres de la Caisse des écoles.

Le Président annonce que la réussite éducative reste une des priorités de la Ville. Il envisage la rénovation des bâtis scolaires notamment par la mise en place d'un plan d'installation de brasseurs d'air pour un coût de plus 2 millions d'euros.

Affaire n° 2026-004 présentée par M. Olivier HOARAU, Président

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Comité de la Caisse des Ecoles sur l'installation du conseil d'administration de la Caisse des écoles suite aux élections municipales survenues le 15 mars 2026.

Lors de sa séance du 31 mars 2026, le conseil municipal a approuvé, par délibération motivée, l'augmentation du nombre de ses représentants, dans la limite du tiers des membres de l'assemblée municipale. Dans ce cas, les sociétaires peuvent également désigner un nombre équivalent de représentants supplémentaires.

Ainsi, le conseil municipal a décidé de nommer 3 conseillers municipaux, ce qui entraînerait une augmentation équivalente du nombre de représentants des sociétaires.

L'objectif est d'assurer une meilleure diffusion des décisions du comité au sein des comités éducatives du territoire, d'une part et, d'autre part, de renforcer l'implication des parents dans la réussite éducative des élèves.

Ainsi, il convient de procéder à l'installation du conseil d'administration de la caisse des écoles.

Celui-ci est composé :

- *du Maire, Président de la Caisse des écoles ;*
- *de trois conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal ;*
- *de l'inspecteur.rice de la circonscription de Le Port ;*
- *du représentant du Préfet.*
- *de quatre sociétaires*

Il est demandé aux membres de procéder à l'installation du comité de la caisse des écoles et à la désignation du vice-président, représentant le Maire en cas d'absence ou d'empêchement.

Appel à candidature

Le Président, M. Olivier HOARAU, fait appel aux candidatures et propose la candidature de Mme Mémouna PATEL.

Candidate unique au poste de Vice-Présidente, Mme Mémouna PATEL est élue à l'unanimité par vote à main levée.

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération n° 2026-035 du 31 mars 2026 relative à la désignation des représentants du conseil municipal au comité de la Caisse des écoles ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal pour assurer la vice-présidente de la Caisse des écoles,

La candidature de Mme Mémouna PATEL est présentée.

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de procéder au vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011-art 76)

Article 2 : de proclamer élue Mme Mémouna PATEL, Vice-Présidente aux suffrages exprimés :

Nombre de suffrage obtenu : 8

Article 3 : de dire que la nouvelle composition du conseil d'administration de la Caisse des écoles est la suivante :

Titulaires	Suppléants
M. Olivier HOARAU, Président de droit	
Mme Mémouna PATEL, Vice-Présidente	Mme Sophie TSIAVIA
Mme Aurélie TESTAN	Mme Léanna NABOTH
M. Jean-Paul BURKIC	M. Jacques BENARD
Mme Marie Laure BALL, Inspectrice EN	
Représentant de la Préfecture	
Mme Fabienne BALMERT	M. Eddy IVOULA
M. Nicolas DEROZARD	M. Ramesh MOUNISSAMY
Mme Ghislaine BAILLIF	Mme Fanny RIVIERE
Mme Cyndie MINATCHY	Mme Ashley PIEMONT

Affaire n° 2026-005 présentée par M. Olivier HOARAU, Président

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ CAISSE DES ÉCOLES
SÉANCE DU 05 FEVRIER 2026**

Débat

M. David AIPAR fait un résumé des affaires approuvées par le dernier comité de la Caisse des écoles.

M. Jean Paul BURKIC apporte des compléments d'information à l'affaire « Classe de découverte ». Le financement 7 classes par an avait pour objectif de permettre à chaque élève au cours de son parcours scolaire du 1^{er} degré de participer à une sortie pédagogique avec nuitée.

S'agissant des nuitées pour les maternelles, il informe les difficultés de séparation avec les parents parce que les élèves n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie affective.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal de la Caisse des écoles du 05 février 2026 ;

Article 2 : d'autoriser le Président ou la Vice-présidente habilitée, à signer tous les actes correspondants.

POINTS DIVERS

Le Président donne la parole aux nouveaux membres afin de connaître leurs avis et besoins pour des écoles.

Mme Fabienne BALMERT indique qu'elle est satisfaite que les écoles fassent l'objet de réhabilitation.

Mme Ghislaine BAILLIF attend la nouvelle construction du groupe scolaire Ariste BOLON avec une ouverture pour 2028.

M. Nicolas DEROZARD souligne l'importance des équipements numériques déployés par la ville mais attire l'attention sur la maintenance.

Mme Cyndie MINATCHY est fière d'être membre du comité ce qui permettra une meilleure communication auprès des parents.

Mme Fanny RIVIERE souligne que les écoles du Port ont connu une évolution significative ces dernières années. En effet, les établissements sont aujourd'hui mieux équipés, tant sur le plan du matériel pédagogique que des infrastructures.

M. Olivier HOARAU, Président, rappelle les offres d'activité que la ville va déployer sur le temps périscolaire (matin, méridien, garderie). Ces offres représentent un coût financier conséquent.

M. Jean Paul BURKIC rappelle l'intérêt d'augmenter les offres ainsi que leurs qualités. Il s'agit de mettre en place un plan pluriannuel de formation pour une montée en compétences des agents.

La séance est levée à 14h45.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. David AIPAR



LE PRÉSIDENT

M. Olivier HOARAU